

Avis de constitution

SOCIETE « 21 PRIME TIME »

Siège ABIDJAN COCODY RIVIERA 3, Lot 30, Ilot 00

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 29/07/2024, et enregistrés au CEPICI le 06/08/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « 21 PRIME TIME »

Objet :

- Le financement
- L'intermédiation
- La vente et la fourniture d'équipements de tous genres
- Le conseil et l'assistance
- Tous travaux de construction
- Le commerce
- L'import-export
- Le négoce
- La distribution de divers biens
- Diverses prestations et services
- La représentation d'entreprise ou de sociétés commerciales

Et pour la réalisation de l'objet social :

- L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles ;
- L'emprunt de toutes sommes auprès de tout établissement financier avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux ;
- La prise en location gérance de tous fonds de commerce ;
- La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée ;
- Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet

social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 5,000,000 F CFA divisé en (500.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 500 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN COCODY RIVIERA 3, Lot 30, Ilot 00

Dirigeant(s) M TAPILY FOUSSENI (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-08428 du 12/09/2024 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°50452/GTCA/RC/2024 du 12/09/2024

